



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E21816

VALABLE JUSQU'AU 06/03/2027

ÉDITÉ LE

09/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/11/1999

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 16/06/2000
8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE 428 892 681

Siret : 428 892 681 00035

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 81 04882

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 3996433004

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 3996433004

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Raison sociale : CHAUFFAGE VENTILATION SANITAIRE DAUPHINOIS

225 IMPASSE DE LA ZA
COURS
38590 SAINT-GEOIRS

Téléphone : 04 76 93 51 40

Portable : 06 98 34 81 84

Fax :

Site Internet :

E-mail : admin@sarlcvsd.fr

Responsabilité légale :

VIVIER ERIC GÉRANT

Effectif moyen : 12

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5112	Installation de plomberie sanitaire pour des bâtiments sans surpresseur supérieurs à 1000 m² Mention RGE	01/12/2022
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	01/12/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	11/02/2025
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	01/12/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	06/02/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	06/02/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.